

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2023-023

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N° 2023-022

Nos réf : SR/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les Articles R 411-25, R 411-26 du Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes, notamment dans son article relatif aux restrictions de survol qui interdit la présence du public.

Considérant l'organisation d'une manifestation aérienne survolant le Fort-du Mont-Bart accessibles par le public depuis Bavans,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETONS

Article 1 : Un meeting aérien (avec la participation de la Patrouille de France) aura lieu aux abords du Mont Bart le jeudi 11 mai 2023 de 10 h30 à 17h00 (répétitions) et le dimanche 14 mai de 9h à 20h.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au site du Mont Bart sera interdit pour l'ensemble des usagers aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Les accès pour les véhicules depuis les rues du Mont Bart, du Corps Franc et des Pins seront barrés. Seuls les véhicules de secours et les riverains seront autorisés à circuler.

Article 2 : Les ateliers municipaux et les organisateurs baliseront la zone à l'aide de panneaux annonceurs de route barrée. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès et seront mises en place par les ateliers municipaux et les organisateurs.

Article 3 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 10 mai 2023

Madame la Maire
Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 10 mai 2023

Publié sur site internet le : 10 mai 2023



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr